



Le 11 mars 2022

Madame, Monsieur,

L'amélioration de la situation sanitaire a conduit le gouvernement à adapter le protocole sanitaire au sein des écoles. Il passera au niveau 1 à compter du 14 mars 2022.

En voici les principaux changements :

- ***la fin de l'obligation du port du masque en intérieur pour les élèves de l'école élémentaire et pour tous les personnels.***
- *Masque possible pour les élèves qui côtoient des personnes à risque dans leur sphère familiale*
- *reste toutefois obligatoire dans les transports publics et scolaires pour les élèves de plus de 6 ans. (y compris pour la piscine)*
- *fin du port du masque pour les adultes qui rentrent dans l'établissement*
- *levée des restrictions pour la pratique des activités physiques*

COVID

- test positif au COVID : continuer à prévenir le chef d'établissement dans les meilleurs délais.
- survenue d'un cas confirmé parmi les élèves = **tous les élèves de la classe seront considérés comme contacts à risque, sans distinction entre les élèves ayant ou non porté le masque.**

conduite à tenir lorsque votre enfant est cas contact à risque reste inchangée :

- seul un autotest est à réaliser 2 jours après le dernier contact (J2) avec le cas confirmé, sans isolement entre J0 et J2,
- conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.

Merci pour votre compréhension et votre collaboration,

Bien cordialement,

Le chef d'établissement

F. GELOT